

Trop onéreuse et pas suffisamment représentative

FORMATION Mener une enquête auprès des jeunes détenteurs d'un CFC ou d'une AFP pour aider les futurs apprentis dans le choix d'un métier, comme le demandent deux députés? Le Conseil exécutif juge la proposition peu convaincante et trop coûteuse.

Dans le canton de Berne, près de 10 000 apprentis obtiennent chaque année un CFC ou une AFP (attestation fédérale de formation professionnelle). Pour les députés Karim Said (PS, Bienne) et Stefan Bütikofer (PS, Lyss), il faut améliorer la transparence sur les débouchés qu'offrent ces formations. Par voie de motion, ils demandaient au Conseil exécutif de mener une enquête à ce sujet. Concrètement, «il s'agit de réaliser un questionnaire auprès des titulaires d'un CFC ou d'une AFP un an après l'obtention de leur titre». Pour les deux élus, l'objectif est de «caracté-

ser leur parcours professionnel (emploi, études, chômage ou reconversion)». Et d'ajouter que cela permettrait aussi de comparer les débouchés de la formation duale à ceux de la formation en école. Grâce à ces données, on pourrait donc mieux comparer l'employabilité des formations existantes. Transmises aux conseillers en orientation, elles permettraient aussi «aux jeunes et à leurs parents d'opérer un choix professionnel en toute connaissance de cause». Et pour convaincre le Gouvernement du bien-fondé de leur démarche, les deux députés lui

rappelaient que le Canton de Neuchâtel avait publié une telle enquête en 2015.

Nombreuses offres

Pour le Conseil exécutif, la formation professionnelle est évidemment de la plus haute importance: dans le canton, la palette des apprentissages est d'ailleurs très vaste, avec plus de 250 métiers. Chaque année, près de 10 000 apprentis obtiennent leur diplôme professionnel, après une formation de deux, trois ou quatre ans. Toutefois, le Gouvernement avance plusieurs raisons pour refuser la motion. D'abord, il

constate que le cadre actuel offre aux élèves arrivant en fin de scolarité obligatoire de nombreuses possibilités «de réfléchir à leurs envies et leurs souhaits en matière de métier». Grâce à des plateformes, comme www.orientation.ch, aux salons des métiers ou encore aux bourses pour les pla-

ces d'apprentissage. Ensuite, il estime que la mise en œuvre d'une telle enquête serait lourde et entraînerait des coûts élevés en matière de finances et de personnel. De plus, en raison de la protection des données, «il faudrait obtenir, au moment de la procé-

dure de qualification, le consentement de tous les jeunes en fin d'apprentissage, ainsi que leurs coordonnées pour réaliser un sondage un an après la procédure de qualification».

Peu pertinente

Le Conseil exécutif note également qu'au vu de l'évolution de la société, des technologies et de l'économie, les jeunes devront s'adapter et que «les carrières professionnelles linéaires seront plutôt l'exception». Il juge donc qu'une telle enquête ponctuelle serait «peu pertinente». D'autant que le marché du travail évolue et

que la perméabilité du système de formation offre de nombreuses possibilités de développement professionnel. Enfin, malgré l'importance des moyens investis pour une telle enquête, le Gouvernement considère que ses conclusions ne seraient pas forcément probantes, car de nombreux métiers ne forment qu'un petit nombre de jeunes chaque année. Même avec un taux de réponses élevé comme ce fut le cas dans l'enquête réalisée dans le canton de Neuchâtel, «il serait difficile d'obtenir une idée représentative de la situation dans ces métiers». **PHO**